



*Bourganeuf  
Royère de Vassivière*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**

**Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

**Délibération n° 2006/05/03**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 17 MAI 2006**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	31

**DATE DE LA CONVOCATION**

**11 Mai 2006**

L'an deux mille six, le 17 mai, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 11 mai 2006, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM CHOMETTE, BOSDEVIGIE, COULON, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, BACHELLERIE, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, LETANG, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, COUSSEIROUX, DEMARGNE, MORE, MEYER, BARLET, JAMILLOUX

Mmes MAZIERE, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : MM CAGNARD, NOURRISEAU

Suppléantes : Mmes GRAND, COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM. SIMON CHAITEMPS, PAMIES, CALOMINE, PAROT, FAURILLON

Mmes CONCHON, SPRINGER

Pouvoir : Monsieur SIMON CHAITEMPS a donné pouvoir à Monsieur MICHAUD

**OBJET : ADHESION AU SYSTEME D'ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE POUR LA STATION SERVICE AUTOMATIQUE SITUEE SUR LA COMMUNE DE ROYERE DE VASSIVIERE**

La Président de la Communauté de Communes de Bourgneuf – Royère de Vassivière rappelle que suite à la carence de distribution de carburants sur le secteur de Vassivière, le conseil lors de sa séance du 24 mars 2005 a délibéré sur la création d'une station service automatique sur la commune de Royère de Vassivière.

Cet équipement sera opérationnel dès le mois de juin 2006.

Le Président expose au conseil communautaire que compte tenu de différents éléments, tels qu'obtenir des autorisations de mise en place du paiement automatique, trouver un régisseur, nécessaires à l'ouverture de la station service ; il a été convenu avec la commune de Royère de Vassivière de proposer dans un premier temps le paiement uniquement par carte bancaire.

Pour se faire, il est nécessaire d'adhérer au système d'encaissement par carte bancaire à distance. Ce système permet un contrôle visuel des paiements, une conservation des factures, un crédit en J+2 des sommes et un calcul du coût du commissionnement appliqué aux paiements par carte bancaire.

Le Président précise que le coût d'acquisition du matériel ainsi que les commissions inhérentes aux paiements seront pris en charge par le budget annexe « station service ».

La comptabilité s'effectuera normalement sachant que la Trésorerie adressera à la Communauté de Communes un état des recettes afin qu'elle émette les titres correspondants.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré :

- ✎ Autorise le Président à adhérer au système d'encaissement par carte bancaire à distance
- ✎ Autorise le Président à notifier cette adhésion au comptable assignataire
- ✎ Autorise le Président à signer tout document et à effectuer toute démarche utile pour mener à bien ce dossier

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 18 mai 2006  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD